

L'internat des étudiants



Mise à jour mai 2020

Table des matières

- I.Contact..... 3
- II.Trousseau type à amener..... 4
- III.l'accueil à l'internat 4
- IV.Règles de vie à l'internat : 5
- V. La journée type..... 6
- VI.Les activités à l'internat..... 7
- VII.Les absences et sorties..... 8
 - VII.1Les absences..... 8
 - VII.2Les sorties..... 8
- VIII.La sécurité :..... 9
- IX.La santé 10


I. Contact

Il est possible de recevoir du courrier :



Nom-Prénom Classe
Internat fille ou garçon
Internat du lycée Val de Garonne
24 Rue Ejéa de Los Caballeros
47200 MARMANDE

Pour signaler une absence entre 7h30 et 18h :

 Vie scolaire
05 53 76 02 50

Après 18h (indisponible entre 18h30 et 19h45) :

 Internat garçons
05 53 76 03 86

 Internat filles
05 53 76 03 87

vdg.viescolaire@ac-bordeaux.fr

II. Trousseau type à amener

- ↳ 2 cadenas : un pour fermer bureau et un pour l'armoire (à code de préférence)
- ↳ 1 réveil
- ↳ 1 drap housse de 90X200 cm
- ↳ 1 couette et une housse
- ↳ 1 oreiller et une taie
- ↳ 1 alèse
- ↳ Le nécessaire de toilette et une serviette de bain
- ↳ des chaussons
- ↳ des vêtements pour la semaine

Les objets de valeur amenés par les internes sont sous leur seule responsabilité.

Les draps et linge de lit doivent être lavés et changés tous les 15 jours au minimum.

III. l'accueil à l'internat

L'internat est ouvert du dimanche soir au vendredi matin ou la veille du jour de reprise des cours. Il est fermé le week-end, les veilles de jours fériés et pendant les vacances scolaires.

L'arrivée et accueil des étudiants internes 5 jours se fait **le dimanche soir** de 20h jusqu'à 21h30 par un assistant d'éducation (AED).

- L'accès se fait par le portail situé rue Portogruaro (à côté du collège de la cité scolaire).

- Il n'y a pas de repas servi le dimanche soir ni d'accès à une cuisine, un micro-onde ou un réfrigérateur.

- Un appel est effectué par un AED à leur arrivée à l'internat puis à 22h au moment du coucher. Aucune sortie n'est autorisée dès lors que l'interne est entré à l'internat. Il est interdit de rester dans les espaces extérieurs du lycée.

L'arrivée et l'accueil des étudiants internes 4 jours se fait le lundi soir à partir de 17h45 directement à l'internat. Un service de bagagerie est mis en place le lundi pour que les internes déposent leurs affaires. Les bagages sont déposés de 7h30 à 8h directement dans les bagageries des internats et pour les arrivées après 8h à la bagagerie Vie Scolaire. Une fois les bagages déposés, ils n'y ont plus accès jusqu'à 17h45.

IV. Règles de vie à l'internat

- Toute demande de changement de place du mobilier doit-être adressée par écrit aux personnels de la Région en charge de l'entretien. A déposer auprès de l'AED du dortoir.
- Les internes sont installés dans une chambre à leur arrivée par décision du Proviseur-Adjoint référent. Toute demande de changement de chambre doit-être adressée au proviseur-adjoint référent. Sauf exception, aucun changement n'aura lieu avant les vacances d'automne.
- La douche quotidienne est obligatoire.
- Le matin, les chambres doivent être rangées, le lit fait et la valise rangée pour ne pas gêner le travail des personnels d'entretien.
- La nudité totale ou partielle est interdite dans les dortoirs et les chambres, les étudiants doivent avoir une tenue descente et respectueuse de chacun.
- Les comportements individuels doivent respecter l'intimité de chacun et son intégrité physique et morale.
- Il est interdit d'accéder aux dortoirs des lycéens.
- Les animaux de compagnie sont interdits.

Sans oublier toutes les règles de « bon sens » liées à la vie en collectivité et au respect des bien, des locaux et des personnes.

V. La journée type

MATIN

- 6h30 Lever et accès aux douches
- 6h50 Ouverture du self
- 7h15 Fermeture de l'internat
- 7h30 Fermeture de l'accès au self

Le réveil se fait en autonomie dans le respect strict des horaires donnés.

L'internat est fermé durant la journée et ne peut être ouvert.

SOIR

- 17h45 Ouverture de l'internat
- 18H15 Fermeture de l'internat et du portail d'accès rue Ejea de Los Caballeros.
Entrée possible rue Portogruaro.
- 18h30 - 19h20 Repas - Accès au self (fermé à partir de 19h)
- 19h20 Fermeture des portails du lycée.
Ouverture de l'internat.
- 22h **Retour obligatoire de tous les étudiants. Appel par l'AED.**
22h30 Extinction des lumières et des appareils numériques.

Le temps d'étude et de travail personnel ou en groupe se fait en autonomie.

CAS PARTICULIER DU MERCREDI :

Le mercredi l'internat ouvre à 13h45. Un pointage des présents est effectué à l'entrée des internats. L'accès est libre jusqu'à la fermeture avant le repas puis du repas jusqu'à 22h.

VI. Les activités à l'internat

Les internes peuvent pratiquer des activités sportives avec les **AED** certains soirs de la semaine. Les activités peuvent évoluer en fonction des compétences des AED et de la

disponibilités des infrastructures.

Les étudiants ne sont pas prioritaires, leur participation se fait sur le nombre de place vacantes.

L'UNSS propose également des activités sportives : inscription auprès des enseignants d'EPS au gymnase.

La Maison des Lycéens offre aussi des activités dont du théâtre d'improvisation un soir par semaine.

Des **délégués** sont élus chaque année par étage et parmi ces délégués 2 sont désignés comme les représentants de l'ensemble des internes.

Tout au long de l'année, l'équipe des AED et les délégués d'internat propose un planning d'activités aux lycéens. Les étudiants qui souhaitent participer doivent se rapprocher du CPE référent de l'activité pour obtenir l'autorisation de participer. Cette année par exemple : soirée d'intégration par niveau, soirées jeux, soirée dansante, concours de Noël, soirée du nouvel an, ...

VII. Les absences et sorties

Un étudiant interne ne peut pas quitter le lycée sans que la vie scolaire en soit prévenue et ait donné son accord.

VII.1 Les absences

Absence de manière **régulière** une nuit précise de la semaine de l'internat :

- Vous devez le signaler à la Vie scolaire en remplissant un document prévu.

Vous souhaitez être absent de manière **exceptionnelle** une nuit de l'internat :

- Vous devez formuler une demande écrite auprès du proviseur adjoint référent. Attention la demande doit-être motivée par un motif légitime et un justificatif sera demandé. Demande à déposer 48h avant.

Si vous êtes malade et absent depuis le début de la journée, vous devez téléphoner à la Vie Scolaire dès 7h30 au 05 53 76 02 50 pour préciser si vous serez ou non présent à l'internat.

VII.2 Les sorties

Pour les étudiants qui partent le vendredi AVANT 13h:

- ↳ Leurs valises sont à déposer à la bagagerie près de la Vie Scolaire avant d'aller en cours.

Pour les étudiants qui partent le vendredi APRÈS 13h:

- ↳ Les valises restent à l'internat et sont récupérables aux horaires suivants par un AED de 13h30 à 14h ; de 14h45 à 15h ; de 15h45 à 16h ; de 16h45 à 17h et de 17h45 à 18h

VIII. La sécurité

Les consignes d'évacuation de l'internat sont affichées dans chaque lieu de vie. Des exercices d'évacuation incendie sont effectués tous les ans. Le manquement aux règles de sécurité est passible d'une sanction.

L'internat est non fumeur.

Les bouilloires et autres appareils électriques servant à la cuisine et pouvant mettre en danger la sécurité de l'établissement sont interdits. Il appartient aux personnels d'apprécier l'interdiction d'un appareil. Une bouilloire est à la disposition des élèves dans la chambre de l'AED sur demande. Il est interdit d'utiliser dans les chambres toute substance combustible ou inflammable par exemple : bougie, encens. Les sèche cheveux et lisseurs à cheveux sont tolérés à la condition expresse qu'ils ne restent pas branchés après usage. En cas de manquement à ces directives, l'objet sera confisqué et rendu à l'étudiant ou à sa famille après un rendez-vous avec le proviseur-adjoint.



IX. La santé

L'automédication : un document doit être rempli en début d'année (voir page suivante). Il est obligatoire pour toute délivrance de Spasfon, Ibuprofène, Paracétamol et doit être accompagné d'une ordonnance d'un médecin. Les médicaments sont conservés au bureau des AED.

Si l'étudiant souffre d'une pathologie médicale nécessitant un traitement continu, l'infirmier scolaire doit être alertée ainsi que l'équipe Vie Scolaire. Le traitement sera alors délivré après que le service médical scolaire l'ait validé. l'étudiant interne amène ses médicaments le plus vite possible avec l'ordonnance à la Vie Scolaire et se met en relation avec l'infirmière scolaire.

En aucun cas, un AED ou un CPE ne peut donner de médicament sans avis médical. Un étudiant ne peut téléphoner de lui-même à ses responsables légaux pour être évacué.

Chaque famille doit donner au lycée les coordonnées d'un correspondant proche de Marmande pour remplacer les responsables légaux en cas d'évacuation (si la famille ou le responsable légal est trop éloigné).



**Demande d'application
d'un traitement médical
Ou automédication
en milieu scolaire
Année scolaire 2020- 2021**

**Mission de
promotion
de la santé
en faveur
des élèves**



Etablissement scolaire

Je, soussigné(e)

.....

Parent ou tuteur légal de l'enfant ou l'élève majeur lui-même:

.....

Né(e) le : En classe de.....

Demande et autorise mon enfant à prendre

.....

Demande et autorise le personnel de l'équipe éducative à donner à mon enfant :
nom de l'adulte référent.....

selon la **prescription, ci jointe**, du Dr..... en date
du.....

Les médicaments suivants :

Je m'engage à faire connaître immédiatement toute modification du traitement

Fait à, le.....

Signature des parents ou du tuteur légal :